



2022-01
04/02/2022

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DE LA REUNION DU BUREAU
DU SYNDICAT D'ENERGIE DES YVELINES**

OBJET : APPROBATION DU PROGRAMME D'ENFOUISSEMENT 2022 (ARTICLE 8)

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 4 février à 16 heures, dans les locaux de la Salle des Fêtes, Chaussée Saint-Vincent, à Maule, se sont réunis les membres du Bureau du Syndicat d'Énergie des Yvelines sous la présidence de Laurent RICHARD, Président.

Convocation en date du 26 janvier 2022.

Étaient présents : Micha ACKERMANN, M'Barek BOUCHLLIGA, Benoît BOUHEBEN-DEMARY, Bertrand COQUARD, Jean-Luc GAGNIÈRE, Christine HERREBRECHT, Stéphane JEANNE, Henri-Pierre LERSTEAU, Éric MARTIN, Didier MARTINEZ, Vincent MEZURE, Serge MIRABELLI, Philippe MIRAULT, Christophe MOLINSKI, Benoît PETITPREZ, Charles PRÉLOT, Laurent RICHARD, Gérard SOLARO, Jean-Michel THIRANT, Guy YVART, soit 20 délégués présents. Le quorum étant atteint, le Bureau peut valablement délibérer

Étaient absents excusés : Michel CARRIÈRE, Marc DAMAGNEZ, Sandrine DOS SANTOS, Alain GAGNE, Aliou GASSAMA, Jean-Pierre HARDY, Dominique TURPIN, Lionel WASTL.

Étaient absents : Cédric AOUN, Rachid BOUHOUC.

Gérard SOLARO est nommé secrétaire de séance.

Après avoir remercié tous les membres du Bureau de leur présence, le Président ouvre la séance.

Vu le cahier des charges de concession signé entre le Syndicat d'Énergie des Yvelines et ENEDIS le 21 novembre 2019,

Considérant la convention relative à l'application de l'article 8 du cahier des charges de concession pour l'intégration des ouvrages dans l'environnement et la sécurisation des réseaux électriques,

Considérant les règles de hiérarchisation des projets dans le cadre du programme annuel d'enfouissement des réseaux, article 8 définies par le Bureau du 6 février 2020,

Considérant le classement obtenu,

Le programme 2022 pour l'enfouissement des réseaux dans le cadre de l'article 8 retenu est le suivant :

N° SEY	MAITRE D'OUVRAGE DELEGUE	COMMUNES	NOM DU PROJET	Estimation des travaux HTA + BT retenu par le SEY
1	FRENEUSE	FRENEUSE	Rue Charles de Gaulle (du n° 130 jusqu'à l'intersection de la rue Criquet)	245 000
2	GAMBAIS	GAMBAIS	Chemin des Pimentières (n° 7) et chemin de la Butte Blanche	36 000
3	BUC	BUC	Impasse du Belvédère	41 898
4	BEYNES	BEYNES	Carrefour de la Ferme de l'Orme	38 000
5	SAINTE-MESME	SAINTE-MESME	Le Petit Ste Mesme	252 000
6	SAINTE-MESME	SAINTE-MESME	Rue Charles Legaigneur (du 1 au 76)	203 785
7	SIRE	ORGEVAL	Rue de Feucherolles - De la Mairie jusqu'à la Rue de la Vernade (Carrefour Rue de Colombet, Rue des Joncs, Rue de la Mare)	130 000
8	SIRE	VILLENES-SUR-SEINE	Chemin du Raidillon – De la Rue du Maréchal Leclerc jusqu'au Domaine Privé « Les Hauts de Villennes » (Carrefour avec le Chemin de la Côte)	85 000
9	CU GPSEO	AUBERGENVILLE	Quartier de la Gare	42 107
10	LE PORT-MARLY	LE PORT-MARLY	Ruelle des Sœurs et rue de la grande Pinte	17 424
11	BEYNES	BEYNES	Rue du Bois (entre le 17 et 37 - depuis le carrefour de la rue de Marcq jusqu'au n° 37 au niveau du carrefour de la rue du Bosquet)	84 000
12	SIERTECC	NEUVILLE-SUR-OISE	Rue de Conflans	262 000
13	SIRE	ORGEVAL	Rue de la Grande Fontaine – De la Rue de Béthemont jusqu'à la forêt (Carrefour avec la Rue de la Chapelle, la Rue du Parc, la Rue de la Chapelle Saint Jean et la Rue de la Butte)	60 000
14	BULLION	BULLION	Rue du Lavoir (du 312 au 319) et rue du Clos Clément	62 000
15	LIMETZ-VILLEZ	LIMETZ-VILLEZ	Sente des Vieux Fours et route de la Roche	76 000
16	LIMETZ-VILLEZ	LIMETZ-VILLEZ	Route de la Roche (du n° 31 au chemin des Marais)	55 000
17	LONGNES	LONGNES	Rue de la Libération	135 000
18	CU GPSEO ou Commune	LES MUREAUX	Rue de la Haye (entre la rue de Seine et la rue Clémenceau)	171 000
19	CU GPSEO ou Commune	PORCHEVILLE	Rue des Grésillons	73 400
20	CU GPSEO ou Commune	GUITRANCOURT	Ruelle de la Main et rue André Touraud	34 827

N°	MAITRE	COMMUNES	NOM DU PROJET	Estimation
21	L'ETANG-LA-VILLE	L'ETANG-LA-VILLE	Rue de Saint-Nom (entre la rue du Pré de l'île et l'allée de la Croix Saint-Philippe)	134 000
22	BOUGIVAL	BOUGIVAL	Rue de la Mare (du 1 au 23)	90 000
23	CRAVENT	CRAVENT	Rue André Mojard - RD52 (du n°17 jusqu'à la rue Magloire Douville)	100 000
24	LE PECQ	LE PECQ	Avenue de Verdun	95 000
25	MERE	MERE	Rue de la Mare Chantreuil (entre route de Galluis et n° 37), chemin Vert et chemin du Bois des Moines	95 000
26	LE MESNIL-LE-ROI	LE MESNIL-LE-ROI	Rue du Général Leclerc (à partir du chemin des Gravières), rue Carnot et rue de la Marne (du 29 au 25bis)	88 000
27	LE PECQ	LE PECQ	Domaine de Grandchamp - Allée du Golf	36 000
28	LE PECQ	LE PECQ	Domaine de Grandchamp - Allée du Tapis Vert	66 000
29	BUC	BUC	Avenue Jean Casale (entre le RP et l'impasse des Arcades	39 813
30	LE MESNIL-LE-ROI	LE MESNIL-LE-ROI	Rue Gambetta (entre la rue Jean-Jaurès et l'avenue de la République)	129 000
31	SAINT-GERMAIN-DE-LA-GRANGE	SAINT-GERMAIN-DE-LA-GRANGE	Rue de la Bruyère + escalier - Rue de la Roche Foucault - Rue de la Mairie (tronçon au niveau de l'impasse de la Ferme Le Coent)	23 000
32	SIERTECC	ERAGNY-SUR-OISE	Boulevard de la Marne (entre RP des Vendanges et rue Buisson Moineau)	179 000
33	SIERTECC	MAURECOURT	Avenue de Choisy (entre RD55 et chemin Ville de Paris)	170 000
34	SIRE	MORAINVILLIERS	Grande Rue – De la Rue de la Cendrière à la Rue de Montamets (Carrefour avec la Rue des Alluets)	90 000
35	SIRE	VILLENES-SUR-SEINE	Chemin des Iselles – Du chemin de la Sourde à la Rue de Poissy	80 000
36	NEAUPHLE-LE-VIEUX	NEAUPHLE-LE-VIEUX	Rue de Neauphle	34 931
37	SIRE	CRESPIERES	RD 307 -De la Route des Flambertins jusqu'à 240m après le panneau de sortie d'agglomération vers Feucherolles	70 000
38	SIRE	CRESPIERES	Route Royale – Entre les 2 routes du Hameau « Les Flambertins »	30 000
39	CU GPSEO ou Commune	CHANTELOUP-LES-VIGNES	Rue de Triel (entre la rue Legrand et la rue du Gal Leclerc)	131 000
40	SIERTECC	CERGY	Rue de Vauréal : tranche 1 - rue de Puiseux jusqu'au n°68	209 000
41	GOUPILLIERES	GOUPILLIERES	Grande Rue (du 16 au 21)	32 000
TOTAL PROGRAMME 2022				4 026 185

Envoyé en préfecture le 09/02/2022

Reçu en préfecture le 09/02/2022

Affiché le

ID : 078-257825646-20220204-D202201-DE



LISTE D'ATTENTE PROGRAMME 2022

42	SIERTECC	CERGY	Rue de Vauréal : tranche 2 - entre le numéro 68 et la rue de Courdimanche + tranche 3 - entre la rue vieille de Gency et l'axe majeur et entre l'axe majeur et l'entrée de ville	324 000
----	----------	-------	--	---------

Après en avoir délibéré, le Bureau, **à l'unanimité des membres présents** :

APPROUVE le programme 2022 d'enfouissement des réseaux dans le cadre de l'article 8 ci-dessus.

AUTORISE le Président du SEY à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec chaque collectivité inscrite aux programmes d'enfouissement.

Pour extrait conforme au registre


Laurent RICHARD
Président
Maire de Maule
Vice-Président du conseil départemental

